
N° 2020/328

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 28 septembre 2020

OBJET :

PNR

**JALONNEMENT
BOUCLE V4
ITINERAIRE VELO
TOURISTIQUE**

L'an deux mille vingt, le deux octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Eugène COUDRE, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Monsieur Patrice BRONSART, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Séverine LÉTOILE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX, Monsieur Emiliano GARCIA, Madame Carla GRECO, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

PROCURATION(S) : Madame Véronique PETIT pouvoir à Monsieur Patrice BRONSART, Monsieur Gildas PONTOIZEAU pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Frédéric HERMOSILLA pouvoir à Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

EXCUSÉ(S) : Monsieur Christophe VIGIER

ABSENT(S) : Madame Gwendoline PLUQUET

SECRETAIRE DE SÉANCE : Madame Corinne TANGE

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **18**

Votants : **21**

oooooooo

Madame Corinne TANGE, Adjointe aux pôles Environnement, Tourisme, Culture et Patrimoine, informe :

Dans le cadre du projet de définition de boucles Vélo Tout Chemin sur le territoire du Parc naturel Oise Pays de France, le PNR a mené une réflexion toute particulière sur le jalonnement de ces itinéraires.

Considérant que ce projet sera pris en charge financièrement par le PNR ;

Ainsi, la boucle V4 préconise un parcours de 18 km reliant un sens privilégié : Luzarches – Chaumontel – Royaumont – Asnières sur Oise – Seugy – Luzarches. Le jalonnement de l'itinéraire se fera donc seulement dans ce sens.

Les panneaux directionnels reprendront le logo du PNR accompagnés de l'abréviation « V4 » en vert qui signifie « Voie n° 4 » et seront implantés :

- Chemin de la Paroisse/Rue Oradour sur Glane
- Chemin de la Paroisse/Rue André Vassord
- Rue André Vassord/Rue de la République – place de l'Eglise
- Rue de la République/D922
- Rond-point D922
- Rue Charles Depuille/Rue Henri Dunant

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 05 octobre 2020

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

- Rue Charles Baudelaire/Rue des Bonnets
- Rue des Bonnets/Rue de la Ferme
- Rue de la Ferme/Route de Baillon

Il est également prévu dans ce programme, la réfection de la surface de roulage du chemin de la Paroisse pour améliorer le confort du passage des cyclistes.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à valider ce projet tel que présenté ci-dessus.

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à valider le projet « Itinéraire vélo-touristique, sécurisation de la boucle 4 du PNR avec resurfaçage d'un chemin rural, conformément au projet ci-annexé.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#